



Ville de Barkmere Q.C.

Le Bulletin Printemps / Été  
2 juin 2017



## Mot du Maire



Une autre saison estivale prend son envol, après un printemps qui nous a laissé plutôt... détrempés! Les grandes quantités de neige que nous avons reçues, combinées avec des pluies diluviennes, ont fait en sorte que le niveau du Lac des Écorces a été plus haut qu'à l'habitude cette année. Et si les inondations dont ont souffert un grand nombre de Canadiens ne nous affectent pas à Barkmere, bon nombre de nos résidents ont subi des dommages à des quais, abris à bateaux, et autres installations près des rives du Lac et du ruisseau. J'espère que les nuages nous laisseront en paix maintenant, et que le soleil sera présent très souvent tout l'été. Car ce sera un été occupé...

L'an dernier, ce que nous craignons depuis des années nous a frappés de plein fouet : l'espèce végétale envahissante du myriophylle à épis a été découverte dans le Lac des Écorces. Ce fut un moment fort où notre communauté s'est rassemblée pour attaquer ce fléau. Et maintenant, nous devons continuer nos efforts tous ensemble, car une fois cette espèce présente, elle demeurera toujours en place. Il nous faudra contrer son expansion à chaque année. La Ville a pris des mesures en ce sens, tel l'achat d'un bateau à pontons et d'équipement pour l'arrachage sécuritaire des plants, l'embauche d'une personne dédiée à l'identification et l'éradication de la plante, à la mise en place d'un plan d'action pour l'été, et l'obtention de l'autorisation du Ministère de l'Environnement pour continuer nos actions entreprises.

Mais il nous faudra encore une fois compter sur les bénévoles comme l'an dernier pour aider les plongeurs et le personnel municipal dans la recherche et la cueillette des plants. Et surtout, pour éviter que le myriophylle se répande davantage, il faudra que nous changions certaines habitudes comme la navigation de plaisance près des rives afin d'éviter d'arracher des plants avec les hélices des moteurs ou les rames pour aller ensuite les déposer plus loin. La pratique de la planche à vagues est également à proscrire car les grosses vagues produites viennent briser la plante qui peut ensuite dériver vers d'autres endroits du Lac (la Sûreté du Québec est d'ailleurs à établir un plan d'action pour contrôler la pratique de ce sport néfaste pour nos lacs). Et pour éviter des apports additionnels, nous devons compter sur nos entrepreneurs locaux pour que toutes les embarcations soient décontaminées avant d'être lancées sur le Lac, même celles des résidents, depuis le 23 mai dernier.

Notre présent mandat au Conseil municipal de Barkmere prend fin cette année, puisque la loi électorale du Québec fixe les élections municipales à tous les quatre ans. Encore une fois, j'ai été en-

touré de conseillers formidables, et je tiens à souligner leur apport inestimable. Stephen Lloyd s'est occupé avec une main de maître des dossiers toujours controversés d'urbanisme et a été très impliqué dans les relations avec les citoyens en général. Jake Chadwick a dévoué son temps et celui de sa famille pour effectuer les tests de qualité d'eau, et participé activement à divers comité environnementaux. Marc Fredette a tenu les finances de Barkmere serrées dans une main de fer, ce qui nous a permis d'investir dans nos infrastructures. Tim Kalil a mené à terme le dossier de notre plan d'urgence, qui trainait depuis des années. Bruce MacNab a travaillé avec l'administration pour les achats d'équipements et suivi de près le dossier de la réforme cadastrale. Finalement, Chantal Raymond a transformé nos communications avec les Échos mensuels, la refonte et le maintien de notre site internet et la production du bulletin, tout un défi avec un maire qui remet toujours ses articles passé la dernière minute!

Je vous souhaite un merveilleux été et espère vous rencontrer dans notre tout nouvel édifice municipal, dont beaucoup d'entre vous n'avez pas encore visité.

Luc Trépanier  
Maire de Barkmere



## Communautés et Municipalités

Par Stephen Lloyd

En écrivant ces mots, mes doigts sont croisés et je suis dans un état mitigé d'appréhension et d'orgueil. La plus vieille des adolescents Lloyd est montée au chalet pour le week-end. Avec des amis, mais sans parents. C'est une première pour elle, mais c'est la troisième fois que ce rituel se produit. En 1958, 1985 et maintenant en 2017, trois groupes successifs de parents inquiets ont donné le même discours à l'adolescent Lloyd en question: "sois prudent, assure-toi qu'il y a de l'essence dans le bateau et ... (gulp) amusez-vous !". Ce rite de passage émotionnel renforce une chose : il est absolument impensable de vendre cette propriété ...

Bien sûr, des propriétés changent de mains à Barkmere, comme dans toutes les autres municipalités. Cependant, pour un grand nombre de résidents de Barkmere, nos propriétés sont « juste un peu plus » que de simples biens immobiliers. Ces multiples « un peu plus » nous mènent à une chose : un sentiment de communauté.

Toutes les 1100 municipalités au Québec prétendent sans aucun doute avoir un « esprit communautaire ». Nous en avons beaucoup. Par exemple, il n'est pas écrit dans nos règlements municipaux que si un bateau tombe en panne en face de votre chalet, il faille se précipiter pour porter secours et ce, même si ce bateau transporte de parfaits étrangers. Mais nous le faisons. De même pour ces nouvelles mesures anti-myriophylle à épis que nous mettons en place. Les résidents de Barkmere ne se plaignent pas ou ne partent pas s'établir dans une autre municipalité - ils S'ENGAGENT, sachant que ces mesures à long terme sont à l'avantage de la communauté, même si elles sont inconfortables.

Notre communauté comprend trois groupes : le groupe multi-saisons, les propriétaires de chalet d'été et les résidents à plein temps du village. Ils ont des besoins et des approches légèrement différents, mais j'aimerais penser que ces trois groupes partagent un attachement sentimental particulier à ce coin des Laurentides et à leur place dans celui-ci.

Le rôle principal de notre petite municipalité de Barkmere est assez simple : collecter les taxes, traiter avec la province, surveiller de près la MRC, protéger le lac et gérer notre infrastructure - le barrage, nos quelques routes publiques et maintenant notre nouvel Hôtel de Ville.

Mais les futurs Conseils feront bien de se souvenir de leur RÉEL TRAVAIL. Ce véritable travail c'est de s'occuper de notre communauté. J'ai confiance en notre esprit communautaire et je sais qu'il se poursuivra sur plusieurs générations encore. Nous aurons besoin de ce dernier.



## Rénovation cadastrale et incendie

Par Bruce MacNab

### **PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET FOURNITURE DE SERVICE**

Une entente inter-municipale d'un an est présentement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la Régie Incendie Nord-Ouest Laurentides (RINOL). Une nouvelle entente qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2018 est présentement en signature.

Une condition de ces nouvelles ententes inclut une obligation de la Ville de Barkmere de visiter les bâtiments résidentiels sur le territoire afin de vérifier la présence d'avertisseurs de fumée fonctionnels. Notre inspecteur en bâtiment visitera tous les bâtiments une fois aux 5 ans. Selon une liste de priorités, l'inspecteur visitera 20% des bâtiments à toutes les années. La ville devra aussi mettre en place une campagne de sensibilisation à la prévention des incendies.

De plus, la Régie (RINOL) visitera tous les chemins et nous avisera s'ils sont adéquats pour le passage des camions d'incendie en cas de nécessité. S'il est déterminé que des chemins ne sont pas « adéquats », ces propriétés pourront être desservies par bateau ou les chemins pourraient être modifiés pour les rendre conformes. Nous travaillons à établir le plan d'intervention pour les propriétés non accessibles par route.

### **RENOVATION CADASTRALE - SUIVI**

#### Terrains privés

Il y a peu de changement depuis la dernière parution. On n'a pas encore la date précise pour la consultation, mais celle-ci est toujours prévue pour le début 2018. Le projet de rénovation cadastrale sera officialisé en avril 2018.

Tous les propriétaires recevront leur plan cadastral révisé par courrier avant la consultation qui aura lieu en janvier 2018. Pour les personnes qui ne pourront pas être à la consultation, ou pour toute question suivant la consultation, les arpenteurs vont être disponibles par téléphone pour vous apporter une réponse.

#### Terrains de la municipalité

La Ville recevra une demande d'avis technique vers le mois d'août 2017. Il s'agira de vérifier les propriétés appartenant à la municipalité par rapport au projet de rénovation cadastrale et de faire parvenir nos questions et commentaires concernant certains ajustements qu'on jugerait justifiés.



## L'ENVIRONNEMENT COMPTE

Par Jake Chadwick

### Programme de surveillance du Myriophylle à Épis

Tel que mentionné dans le bulletin automnal, le conseil a mobilisé ses ressources cet été afin d'être fin prêt à relever les défis concernant la présence de myriophylle à épis. Grâce aux taxes, tous les citoyens ont contribué à cet important effort. Les investissements-clés incluent l'achat d'un ponton usagé en excellente condition et qui sera personnalisé pour les besoins de l'équipe de plongeurs. La ville a également investi dans l'amélioration de la rampe de décontamination située maintenant un peu plus en amont, devant l'ancien hôtel de ville. Ceci améliorera notre habilité à exercer de «bonnes pratiques» de décontamination sur les bateaux désirant accéder au lac, ainsi que la création d'un nouveau système de vignettes pour l'identification des bateaux.

Également d'importance majeure, nous avons engagé cet été Anne Létourneau, Technicienne en Environnement. Anne était la principale plongeuse lors de nos efforts l'été passé pour enlever le myriophylle. Elle a le background et l'expérience nécessaires pour mener à bien nos efforts de contrôle cet été qui permettront de libérer les employés de la ville qui pourront ainsi se concentrer sur d'autres services. Anne coordonnera la surveillance globale du myriophylle et le processus de retrait incluant le recrutement et l'horaire des bénévoles. Anne aidera également avec les tests de qualité d'eau et certaines autres priorités du CCE pendant l'été. Voir l'article d'Anne plus loin dans ce Bulletin.

N'oubliez pas les **À Faire** et **À Ne Pas Faire** en cas de présence de myriophylle :

#### À FAIRE :

- Informez-vous sur le myriophylle afin d'aider dans la détection cet été. Il y a des dépliants à l'hôtel de ville et un échantillon vivant dans l'aquarium. Des liens utiles sont sur notre site web et donnent d'excellentes sources d'information.
- Surveillez le rivage en face de votre propriété! Tout ce dont vous avez besoin sont un masque et un tuba et quelques connaissances sur l'identification de la plante. Si vous voyez quelque chose de suspect, avertissez l'administration de la ville le plus rapidement possible et marquez la zone avec les bouées-marqueurs disponibles sur demande. L'équipe visitera et confirmera la présence ou non de myriophylle et vous tiendra informé(e).

- Offrez-vous comme bénévole afin d'assister l'équipe de plongeurs quand vous êtes au lac!
- Continuez à être vigilant et de vous assurer qu'aucun bateau de plaisance étranger n'entre au lac sans avoir été décontaminé!

### **A NE PAS FAIRE**

- Ne touchez pas et n'essayez pas d'enlever ou d'arracher un plant suspect du lac.
- N'approchez pas en bateau près des endroits sensibles au lac! Ils seront marqués et/ou des communications ponctuelles seront données concernant les endroits affectés autour du lac!
- Ne faites pas de wakeboard ou ne créez pas de grosses vagues NULLE PART sur le lac!
- N'encouragez pas les visiteurs qui ont des hydravions à venir au lac! Nous ne pouvons pas contrôler où l'hydravion a été et ils peuvent facilement transporter et introduire du myriophylle au lac ou d'autres espèces envahissantes.

### **Qualité de l'eau**

En plus de surveiller et contrôler le myriophylle à épis, nous allons continuer à collecter et analyser la qualité de l'eau du lac et de ses principaux tributaires. Ceci inclut des tests de transparence à toutes les deux semaines, des tests de phosphores et de coliformes fécaux et de dissolution d'oxygène/profilage de température. Pour une raison inconnue, le gouvernement du Québec ne supporte plus le programme de «Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs» (RSVL) cet été et nous devons donc compter sur notre programme du CCE afin de continuer à bâtir notre base de données de mesures de la qualité de l'eau.

### **Restauration des Rives**

Nous allons continuer nos efforts afin d'améliorer le rivage de certaines propriétés identifiées par Biofilia comme étant «très perturbées». Nous sommes très encouragés de l'intérêt récent et de la bonne volonté de plusieurs propriétaires pour faire les réparations requises. Montrer l'exemple est la meilleure façon d'encourager les autres et nous avons l'intention de présenter plusieurs études de cas cet été ainsi que de vous donner des mises à jour sur les efforts des années passées.

### **Pollution lumineuse**

Finalement, tel que mentionné dans les bulletins précédents, nous allons doubler d'efforts pour prévenir l'augmentation de la pollution lumineuse autour du lac due principalement à l'utilisation de lumières solaires LED sur les quais et dans la zone riveraine de certaines propriétés.



## Mini Échos de Barkmere

Par Chantal Raymond

- Veuillez prendre note qu'un **défiibrillateur cardiaque** est disponible 24/7 dans le corridor de la salle de bain publique au centre communautaire.
- La ville a fait construire un rack à canot/kayak à l'usage des citoyens de Barkmere qui désirent avoir leur bateau à la marina du débarcadère. Nous avons six places et les bateaux peuvent être facilement cadenassés au cadre d'aluminium afin d'assurer leur sécurité.
- Les jeux d'hébertisme à l'Île Goulden sont quasi complétés. Il ne reste plus qu'à niveler et mettre du paillis autour des espaces de jeux afin que les jeunes ne se blessent pas.



Rack à Canot/Kayak



Le Trapèze

Aussi, nous vous demandons de ne pas utiliser les jeux avant qu'ils ne soient complètement sécuritaires. Nous vous avertirons dès qu'ils seront fin prêts. Du plaisir en perspective... Dans un souci de conservation de la nature, j'ai pris une formation de *De ville en Forêt* qui nous explique les principes de *Sans trace*® qui contribuent à réduire l'empreinte des activités de plein air. Il est important de **limiter vos activités aux sentiers balisés**. Abstenez-vous de prendre des raccourcis entre les jeux. Cette pratique est destructrice pour la flore et elle peut modifier les écosystèmes et venir à en menacer la biodiversité. Également, marchez à la file au milieu des sentiers, même s'ils sont boueux ou mouillés. En tentant de contourner ces zones, vous risquez de causer de l'érosion supplémentaire. Les 4 jeux d'hébertisme sont donc reliés entre eux par un sentier. Assurez-vous que les jeunes, et les moins jeunes, respectent ce tracé et évitent de piétiner inutilement tout autour des jeux.

- Veuillez prendre note que le polystyrène 6 se recycle dans la MRC des Laurentides par apport volontaire dans les écocentres régionaux.
- En ce début de saison, nous aimons vous rappeler que les feux d'artifice sont interdits au Lac des Écorces (règlement 136). Les métaux lourds contenus dans les bâtons retombent dans le lac et contaminent poissons et eau. De plus, c'est un risque non négligeable d'incendie.



## Navigation et Sécurité publique

Par Tim Kalil

### Sécurité Publique

Le conseil travaille présentement sur la mise à jour de son plan de sécurité civile, qui est un document de référence dont le but est de décrire les étapes et procédures à prendre dans l'éventualité où un sinistre se produirait dans les limites de la municipalité. Le plan est un guide pour assurer la sécurité et les services de base aux résidents pendant de tels événements.

Ce plan a été mis à jour dans les années 90, avant l'arrivée de l'internet et des courriels, et une mise à jour était donc requise pour tous les intervenants concernés, incluant le ministère de la Sécurité civile. L'an dernier, nous avons formé un comité de sécurité pour aider dans son élaboration et apporter de nouvelles idées. Le comité est constitué du Maire Trépanier, Chantal Raymond, Bruce MacNab, Steve Deschênes, Stéphane Brosseau, Cory Walker et moi-même. Le comité a complété la phase 1 de cet exercice et il sera soumis au ministère de la Sécurité civile, par résolution, au conseil municipal du mois de juin.

La phase 2 du plan de sécurité civile suivra. La Phase 1 identifie tous les risques potentiels dans notre communauté, et décrit toutes les ressources disponibles pour Barkmere. La Phase 2 du plan complétera les directions et étapes à suivre dans le cas de chacun des différents types de sinistres. Le comité essaiera de terminer la phase 2 avant la fin de cette année.

Le plan de sécurité civile évoluera en grande partie autour du centre communautaire. Quand l'édifice a été conçu, c'était avec l'intention de l'utiliser comme «base d'opération» et/ou d'abri de secours. L'édifice a sur place une entrée électrique adaptée pour une génératrice; donc en cas de panne d'électricité de longue durée, une génératrice mobile sera livrée et installée pour alimenter l'édifice et tout le travail de sécurité publique sera coordonné à partir de là. Nous avons également en place une entente avec la Croix Rouge afin d'apporter des lits pliants, de l'alimentation et des vêtements au centre communautaire qui serait utilisé pour abriter et nourrir les gens qui en auraient besoin.

## **Navigation**

Cette saison nos employés municipaux remplaceront les aides à la navigation dans le «rétréci» et à la Pointe des prêtres. Les nouvelles bouées seront similaires aux anciennes, munies de lumières clignotantes solaires. Elles seront localisées aux mêmes endroits familiers et nous examinons comment améliorer les points d'ancrage, afin de minimiser leurs mouvements. Ces nouveaux marqueurs devraient être fiables pour bien des années.

Près du débarcadère et de la marina, il y a une zone «sans vagues», délimitée par 2 bouées blanches (il y en avait 3 auparavant). Au cours des années, les 2 bouées restantes ont changé de position, probablement en raison de la glace l'hiver. Cette année les employés municipaux vont réinstaller 3 nouvelles bouées blanches, alignées, indiquant le début de la zone «sans vagues». Les bouées seront installées beaucoup plus près de la marina et du débarcadère, dans l'espoir que les conducteurs respectent cette «plus petite» zone sans vagues. Le but étant, comme bien des marinas, de réduire les vagues, et les dommages possibles aux bateaux amarrés ainsi qu'aux quais. Il y a beaucoup de trafic entrant et sortant du débarcadère les fins de semaine. S.v.p. soyez respectueux et conscients du dommage que votre vague peut causer aux bateaux amarrés au débarcadère.

## **Installations publiques – Coin Patrimoine**

Nous peaufinons présentement le nouveau centre communautaire et formerons un comité informel pour offrir des suggestions de décoration aux deux étages de l'édifice. Nous achetons des cabinets en verre sécuritaires mais non chers pour installation au centre communautaire. Ces vitrines nous permettront d'exposer les artéfacts qui ont été donnés au cours des années. Nous avons une installation similaire dans l'ancien hôtel de ville, mais nous espérons agrandir notre potentiel d'archivage et de souvenirs, photographies, et tout ce qui est significatif pour Barkmere.

Une fois complété, le coin Patrimoine permettra à tous de voir et apprécier ces objets - nous solliciterons alors les membres de la communauté pour leur dons d'objets, de photos pertinentes et documents. Nous voulons établir un système d'inventaire, où les objets pourraient être inventoriés, et documentés en détail. Pour les photos et documents historiques, nous espérons mettre en place un système où on pourrait vous emprunter ces photos ou documents, jusqu'à ce qu'ils soient digitalisés, scannés et sauvés pour l'éternité. Nous n'en sommes pas encore à ce point, mais surveillez les informations à venir dans les futurs bulletins. Barkmere a une histoire intéressante et nous en sommes fiers. Cela vaut vraiment la peine de la préserver pour les générations futures.



## **L'impact économique du myriophylle à épis: une baisse de 20% de votre valeur immobilière avec une hausse des taxes**

**Par: Marc Fredette**

La forêt reprend vie, les fleurs s'épanouissent et l'eau se réchauffe. Nous pouvons enfin profiter de ce que nous aimons le plus et utiliser notre canot pour la première fois cette année. La plante récemment découverte, le myriophylle à épis, est également de retour à la vie et prête à se développer et à s'étendre. Au fond du lac, elle prend de la vigueur et, bien que nous espérions l'avoir détruite l'an dernier, les chances sont qu'elle soit là pour rester. La communauté scientifique est en accord qu'il est presque impossible de s'en débarrasser et que les dommages causés à la flore, aux poissons et à la qualité de l'eau sont terribles. Elle favorise également un excellent habitat pour les moustiques.

Il y a un scénario plausible où il serait impossible d'utiliser notre moteur dans les 25 premiers mètres du rivage pour accéder à notre quai. Oublions la natation, la pêche et la plongée sous-marine telles qu'elles sont pratiquées actuellement. Une multitude de lacs vivent présentement cette situation. En 1990, le myriophylle à épis a été catégorisé « parmi les plantes aquatiques submergées les plus gênantes en Amérique du Nord » par Smith et Barko. Alors, quel est son impact économique? Eh bien, il y a trois catégories importantes: la valeur de la propriété, les coûts de contrôle annuels et les coûts pour les citoyens liés à la réparation et maintenance de leur infrastructure.

Dans une étude réalisée au New Hampshire en 2003 sur l'impact du myriophylle à épis sur la valeur des propriétés, les chercheurs ont estimé que la valeur pourrait diminuer jusqu'à 42,7% et ont établi une fourchette de 20% à 40%. Une autre étude réalisée en 2010 par Boyle et Zhang au Vermont a noté une baisse de 16%. En 2014, Olden et Tamayo ont constaté une baisse de 19% de la valeur des propriétés dans les lacs infestés dans le comté de King à Washington. Dans une étude de 2015 de l'Université de l'Idaho, des chercheurs ont examiné 614 transactions immobilières dont 143 propriétés étaient infestées par le myriophylle à épis et ils ont observé une baisse de 13% de la valeur uniquement attribuée à l'invasion de cette plante. Ces études fournissent un bon indicateur de l'impact négatif et, en utilisant les mathématiques pures, nous pouvons calculer une baisse de la valeur des propriétés de 20% en moyenne. Même si la valeur diminue, notre compte de taxe ne diminuera pas substantiellement. Pour les propriétés non riveraines, l'impact devrait être moindre, mais le compte de taxe pourrait augmenter avec le temps.

Nous faisons alors face aux coûts annuels du contrôle de la plante. Il existe de nombreuses techniques, y compris l'application d'herbicides, la récolte mécanique et les barrières de fond. Comme la plupart d'entre nous buvons l'eau, l'herbicide n'est pas une solution adéquate. La récolte mécanique pourrait coûter jusqu'à 1 500 \$ par année par acre de lac selon une étude du New Hampshire. Dans une étude réalisée en 2006 par Byterowitz, les coûts mécaniques annuels pourraient atteindre jusqu'à 7 800 \$ par acre de lac. Le lac des Écorces a 37 kilomètres de rivage et en supposant vouloir contrôler 50% des premiers 15 mètres, les taxes de la ville pourraient augmenter d'au moins 20%. L'utilisation des barrières de fond est une autre solution et selon le rapport du Lac à la Truite réalisé en 2012, le coût annuel serait de 0,50 \$ à 0,85 \$ par mètre carré ou deux fois le coût de la récolte mécanique. Notre compte de taxe pourrait augmenter considérablement.

Il y a une troisième composante. Basé sur l'expérience des citoyens de lacs infestés, les réparations des moteurs augmenteront et des moteurs plus petits devront être achetés afin de pouvoir naviguer près du rivage. Certains même ont signalé une augmentation en milliers de dollars par an pour des réparations d'infrastructures telles que les pompes à eau et les tuyaux. Il est donc impératif que nous fassions tout ce qui est possible pour contrôler cette plante avant qu'elle ne se propage sur le lac. Chaque dollar que nous dépensons pour lutter contre le myriophylle à épi est un investissement. Dans une étude menée en 2003 par Boyer, il a estimé que l'amélioration de la qualité de l'eau a un impact de 81 \$ par pied sur la valeur des propriétés comparativement à 141 \$ de perte de valeur basée sur la diminution de la qualité de l'eau. En d'autres termes, nous devons dépenser 2,74 \$ par dollar afin de revenir à notre rivage actuel si nous ne faisons rien aujourd'hui.

L'administration de la ville se prépare pour un été occupé à combattre et à contrôler cette plante. Nous ne pouvons pas seulement dépendre de l'administration et du temps précieux des bénévoles. Nous devons faire plus chaque jour. Cette plante a besoin d'éléments nutritifs et une température de l'eau plus élevée favorise de multiples périodes de floraison et de fragmentation. La température de l'eau est directement affectée par la façon dont nous respectons la bande riveraine. Couper l'herbe, de même que de très petits arbustes et petites branches dans les 15 premiers mètres a une conséquence directe sur la température de l'eau par l'ombre fournie par la végétation intacte, tandis que les racines empêchent également les éléments nutritifs d'accéder au lac. **Protégeons soigneusement notre rivage précieux.** Les vagues perturbent les sédiments au fond du lac et alimentent la plante. **Minimiser les vagues et respecter la distance du rivage sont essentiels.** Le canot est une bonne alternative. Prenons une pagaie et apprécions ce que nous avons lutté pour préserver pendant plus de 90 ans. Ce magnifique paysage pourrait bientôt devenir un souvenir très coûteux du passé.

## Propos sur les tiques

Par: Dr. Caroline Desjardins, dvm  
Chirurgien vétérinaire

Soyez vigilants! Protégez votre chien des tiques!

Il y a plusieurs années, au début de ma carrière de vétérinaire, nous ne nous préoccupions guère des tiques au Québec. La prévention et la vaccination n'étaient recommandées que pour les chiens qui avaient le privilège d'accompagner leur maître en randonnées au Nord des États-Unis. Malheureusement, le réchauffement de la planète et les déplacements plus nombreux ont modifié la situation. **LES TIQUES SONT MAINTENANT RENDUES ICI** et avec elles, les diverses maladies qu'elles peuvent transporter : la maladie de Lyme, l'erlichiose et l'anaplasme. À **Barkmere**, bien qu'il y ait plutôt des tiques Dermacentor, que d'Ixodes (qui peuvent être porteuses de la maladie de Lyme), les deux espèces sont présentes dans notre environnement. Une **prévention adéquate est donc fortement recommandée!** D'ailleurs, le dernier rapport de L'INSPQ (Institut National de Santé Publique du Québec), a ajouté les **Laurentides** à sa liste des régions touchées par la maladie de Lyme.

### QU'EST-CE QUE LA MALADIE DE LYME?



La maladie de Lyme est une grave maladie multi-systémique transmise par la bactérie *Borrelia burgdorferi*. Elle se transmet aux humains par une piqûre de la tique à pattes noires (la tique du chevreuil) porteuse de cette maladie. Chez l'humain, les divers symptômes de la maladie de Lyme sont : fièvre, mal de tête, fatigue, rougeur cutanée bien caractéristique, douleur aux articulations et même des symptômes urinaire et neurologiques. Votre chien peut aussi être piqué par des tiques infectées –et présenter, ou non, des symptômes tels que boiterie, en-

flure ou douleurs articulaires, soit accrue, mictions plus fréquentes, perte d'appétit, fièvre. Malgré que plus sensible à la maladie de Lyme que les humains, parfois les chiens sont atteints de façon sub-clinique, c'est-à-dire qu'ils ne présentent aucun symptôme visible. N'ayez crainte, jamais votre chien ne pourrait vous transmettre directement la maladie, seules les tiques le font! Un environnement infesté de tiques s'avère un risque tant pour vous que pour votre chien!

### COMMENT PRÉVENIR LA MALADIE DE LYME?

La clé, pour vous et pour votre animal, c'est de prévenir les piqûres de tiques. Les sandales et les shorts sont invitants pour les tiques! Marcher dans les feuilles mortes, les arbustes, les champs d'herbes hautes et dans la forêt augmente vos risques de piqûres de tiques. Pour les prévenir, portez de bonnes chaussures, des bas couvrant les chevilles et de longs pantalons si vous êtes à l'extérieur, car les tiques rampent ! Si vous en trouvez sur votre peau, il faut agir sur-le-champ, la retirant patiemment par la base. Ne l'écrasez pas! Ne la brûlez pas et ne la retirez pas d'un coup sec, vous risqueriez de laisser sa pièce buccale enfouie sous la peau là où les tiques peuvent vous contaminer de leur salive et créer une infection.

## Vous avez trouvé une tique? Ne paniquez pas!



### Agissez rapidement.

Saisissez-la près  
de la peau.  
Retirez-la en tirant vers  
le haut, sans l'écraser.

Besoin d'aide? Appelez votre médecin vétérinaire.

Selon les études sur la durée de fixation de la tique sur la peau pour qu'elle transmette la maladie de Lyme, plus la tique infectée reste longtemps attachée à la peau, plus les risques de contracter la maladie de Lyme sont grands. Plusieurs études démontrent que les premiers 24 heures sont à risques moindres. IL faut donc réaliser un **bon examen quotidien** chez les adultes et les enfants, afin de déceler les morsures de tiques, et vérifier chaque jour si votre chien est porteur de tiques, surtout derrière les oreilles, la tête, le cou, le dessous de son ventre et de ses pattes, Si petites soient-elles, retirez les

tiques le plus tôt possible. Les nymphes, ou tiques immatures, sont les plus grands transmetteurs de la maladie de Lyme. À moins de 2 mm, les petites tiques sont plus difficiles à détecter. Plus visibles, les adultes sont souvent extirpées avant d'avoir injecté la bactérie infectieuse.

Discutez de la prévention de parasites avec votre vétérinaire! Il ou elle vous recommandera un type de protection adéquat pour votre chien. Parfois, l'on considérera la vaccination, mais la clé est la **prévention**. Pour un diagnostic précoce, il est recommandable de faire faire un test de dépistage sanguin à votre chien pour la maladie de Lyme et autres maladies transmises par des parasites lors de son examen annuel. Avec une bonne prévention contre les tiques, votre chien peut même participer à l'assainissement de l'environnement!

### ET POUR MON CHAT?

Les chats sont moins sensibles à la maladie de Lyme et il n'existe pas de produit pharmaceutique préventif à cet effet. Comme les chats font régulièrement leur toilette, ils sont susceptibles d'enlever les tiques qu'ils pourraient avoir. Toutefois, si vous en voyez sur votre chat, il faut les enlever le plus tôt possible. D'ici peu, probablement dès cet automne, les compagnies pharmaceutiques auront mis leurs nouveaux produits sur le marché. **N'UTILISEZ JAMAIS UN PRODUIT CANIN SUR VOTRE CHAT. Ces produits sont très**

**toxiques et pourraient être mortels pour les chats. !**

### C'EST MAINTENANT LE TEMPS D'INTERVENIR!

Au printemps, les tiques, qui ont survécu à l'hiver, s'éveillent... C'est pour vous le temps d'amorcer le contrôle des tiques chez votre chien. Les tiques sont très actives entre 4 et 14°C. Donc, entre avril et décembre, la prévention est très importante. Confiez à votre vétérinaire le soin de choisir le contrôle parasitaire adéquat pour votre chien. Il existe divers produits qui tuent les tiques et les puces et durent 4 semaines; il y en a même un qui, d'une simple mâchée, est efficace pendant 12 semaines. La plupart des produits préviennent aussi des puces. Ces produits font désormais partie d'un protocole anti-parasitaire approprié.

Pour plus d'information, voici des sites web à consulter :

[Dogsandticks.com](http://Dogsandticks.com)

<https://canlyme.com>

[www.lymediseaseassociation.org](http://www.lymediseaseassociation.org)

Bon séjour au lac !

D<sup>re</sup> Caroline Desjardins, chirurgien vétérinaire  
514 234 9761

### Les tiques sont de tailles variées



# Élections 2017

Cette année est année d'élections municipales au Québec. Il est important pour vous d'être inscrit sur la liste électorale de la Ville, afin de pouvoir voter, le premier dimanche de novembre, soit le 5 novembre cette année. Voici des détails importants à savoir pour être inscrit.

Peuvent être habiles à voter les personnes suivantes :

- Une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité et depuis au moins six mois au Québec;
- Le propriétaire depuis au moins 12 mois d'une propriété immobilière ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la Ville;

Une personne physique doit également, à la date de l'élection, être majeure (18 ans au Québec) et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas des personnes non-domiciliées mais propriétaires d'un immeuble, certaines règles s'appliquent.

- S'il y a plus d'un propriétaire d'une propriété immobilière, la majorité des copropriétaires doivent désigner l'un des propriétaires en complétant et signant une procuration;
- Si le propriétaire d'une propriété immobilière est une personne morale (compagnie), celle-ci peut désigner par résolution de son conseil d'administration, un membre, un administrateur ou un employé pour voter en son nom.

Dans tous les cas, la personne physique désignée doit remplir les conditions ci-dessus. Également, une personne physique ne peut voter qu'une seule fois et n'avoir son nom qu'une seule fois sur la liste électorale, même si elle est pourrait être éligible en vertu de plus d'une catégorie ci-dessus.

Les personnes physiques domiciliées à Barkmere n'ont pas à s'inscrire sur la liste électorale : le gouvernement du Québec fournit la liste de ces personnes à la Ville, et il sera possible d'apporter des corrections s'il y a lieu, avant les élections. Par contre, les personnes non-domiciliées doivent s'inscrire. Pour assurer votre inscription sur la liste électorale, veuillez communiquer avec le Directeur général de la Ville, qui vous fournira les formulaires appropriés, au besoin.

*Informations tirées de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, RLRQ c E-2.2.*

*Pour plus de renseignements, veuillez vérifier avec le Directeur général de la Ville.*

## Mise à jour concernant le myriophylle à épis

**Par: Anne Létourneau,  
Technicienne en Environnement**

Suite à sa découverte à quelques endroits dans le lac Des Écorces en 2016, la ville a pris des mesures afin d'éradiquer cette plante envahissante. Des plongeurs, biologistes et bénévoles formés ont sillonné le lac et ont retiré les plants selon une procédure approuvée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. À compter du 20 Juin 2017, des plongeurs sillonneront à nouveau le lac à la recherche de plants qui auraient pu survivre ou se propager. Nous demandons votre collaboration pour les aider. Voici comment vous pourriez contribuer:

- Ne jamais toucher les plants que vous soupçonnez être du myriophylle.
- Éviter de circuler à moins de 50 mètres des plongeurs ou des zones marquées (avec des cordes ou avec une bouée rouge et blanche).
- Participer en tant que kayakiste-bénévole pour assister les plongeurs lorsque requis.
- Marquer les endroits où vous croyez que la plante invasive pourrait être présente. Les plongeurs sont habilités à différencier le myriophylle à épis (qui est envahissant) du myriophylle indigène (qui est utile à la reproduction des poissons) et des autres espèces de plantes. Ils inspecteront avec une attention particulière les lieux qui auront été marqués. Des bouées-marqueurs seront mises à votre disposition sur demande.

Le myriophylle à épis est une plante extrêmement tenace et envahissante. Même une section minuscule de la plante pourrait se replanter et causer un nouveau foyer d'infestation. Un aquarium a été installé dans l'entrée de l'hôtel-de-ville avec un petit plant de myriophylle. Même petite, cette plante a une capacité de devenir un envahisseur redoutable si elle n'est pas enlevée en début de croissance.

Pour vous proposer comme bénévole ou pour avoir de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec Anne Létourneau en laissant un message au 514-512-8005 ou en personne à l'hôtel de ville.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
VILLE DE BARKMERE



VILLE DE / TOWN OF

**BARKMERE**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE BARKMERE**

## **AVIS PUBLIC**

### **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2016**

Un avis est par la présente donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Ville de Barkmere :

Que lors de la séance ordinaire du 10 juin 2017 à 10h00 à la salle communautaire, la Ville de Barkmere déposera les états financiers et le rapport du vérificateur externe pour l'année se terminant le 31 décembre 2016.

**DONNÉ À Barkmere, Québec, ce 2 juin 2017**

---

*Steve Deschenes*  
*Secrétaire-trésorier*

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
VILLE DE BARKMERE



VILLE DE / TOWN OF

**BARKMERE**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE BARKMERE**

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 244**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorière de la Ville de Barkmere :

**QUE** lors de la séance extraordinaire du 11 mars 2017, le Conseil de la Ville de Barkmere a adopté le Règlement 244 amendant le règlement 134 concernant les infractions associées au déclenchement des alarmes incendies.

**QUE** l'original du Règlement 244 est conservé dans les archives municipales, au bureau municipal situé au 199, chemin Barkmere, où il peut être consulté aux heures et aux jours normaux d'ouverture.

**QUE** le Règlement 244 entre en vigueur le jour de sa publication.

**DONNÉ À Barkmere, Québec, ce 2<sup>e</sup> jour du mois de juin 2017**

---

*Steve Deschenes*  
*Directeur général et secrétaire-trésorier*

## Les Vignettes

Bonjour propriétaires de bateaux de Barkmere,

Suite à l'adoption du règlement 243 *relatif à l'obligation de munir certaines embarcations d'une vignette* par votre conseil municipal et de la mise en place de son application, nous avons reçu plusieurs questionnements sur le bien-fondé de ce règlement. Alors voici en quelques lignes les raisons ayant mené à ce règlement. La raison principale repose sur la santé et la pérennité écologique du lac des Écorces, votre lac. À l'été 2016 fut découverte une espèce exotique envahissante soit le myriophylle à épis. Suivant cet épisode, le conseil s'est penché sur l'origine et la provenance de cette plante aquatique afin de minimiser tout autre risque de contamination de cette dernière ou par toutes autres espèces. Nous en sommes venus à la conclusion que nous devons nous assurer de décontaminer toutes les embarcations accédant et naviguant sur le lac et identifier ces dernières par l'ajout d'une vignette qui de un, nous informe de la provenance de l'embarcation et de deux de sa décontamination. Ce règlement est complémentaire aux règlements contrôlant l'accès au Lac des Écorces. Plus que jamais nous souhaitons votre collaboration afin de mener à terme ce projet d'identification par la pose de vignette sur vos embarcations.

Voici la mécanique d'acquisition de vignette: vous trouverez sur notre site internet dans l'onglet *SERVICES* l'information et le formulaire à compléter ainsi que les pièces dont vous aurez besoin pour l'identification de votre embarcation. Ces informations sont également disponibles à votre Hôtel de Ville ou encore au centre de décontamination. Une fois que vous aurez complété le formulaire, vous n'avez qu'à vous présenter au centre de décontamination avec vos pièces justificatives et le préposé(e) validera le tout et apposera la vignette sur votre ou vos embarcation(s). Vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2017 pour obtenir votre vignette.

Je vous remercie de votre collaboration et vous souhaite un excellent été !

Steve Deschênes  
Directeur Général

### POUR NOUS REJOINDRE

#### HÔTEL DE VILLE / Heures d'ouverture

De Juin à Octobre:  
Mardi à Samedi: de 9h00 à 16h00

Téléphone 819-687-3373  
Télécopieur 819-681-3375

#### Personnel:

Directeur général	Steve Deschenes	1-819-687-3373
Inspecteur en bâtiments	Dave W. Roy	1-819-681-3374
Site web:	www.barkmere.ca	

(dg@barkmere.ca)  
(inspecteur@barkmere.ca)

